



R é g l e m e n t e r , c o n t r ô l e r , i n f o r m e r

L'ESSENTIEL

- ▶ Poursuite d'exploitation des réacteurs nucléaires d'EDF
- ▶ Distribution de comprimés d'iode
- ▶ Risque sismique
- ▶ Groupes permanents d'experts
- ▶ Directive européenne
- ▶ Incident à Gravelines
- ▶ Autorisations de centres de radiothérapie

ENJEU

Poursuite d'exploitation des réacteurs EDF : position générique de l'ASN

L'ASN n'a pas identifié de problème générique mettant en cause la capacité d'EDF à maîtriser la sûreté de ses réacteurs de 900 MWe jusqu'à 40 ans et son président, André-Claude Lacoste, en a informé EDF le 1^{er} juillet 2009.

Aucun problème générique mettant en cause la capacité d'EDF à maîtriser la sûreté de ses réacteurs de 900 MWe jusqu'à 40 ans n'a été identifié par l'ASN, qui en a informé EDF*. Cette position générique de l'ASN sera complétée ultérieurement par une position réacteur par réacteur à l'issue de leur troisième visite décennale. Il faut rappeler que la loi TSN du 13 juin 2006 impose à l'exploitant de réaliser tous les dix ans un réexamen de la sûreté de son installation.

Soit, d'une part, un examen de conformité en profondeur de façon à s'assurer du respect des exigences de sûreté; et d'autre part, une réévaluation de sûreté pour améliorer son niveau de sûreté. Toutes ces opérations représentent un fort investissement pour l'exploitant, mais aussi pour l'ASN et ses appuis techniques, l'IRSN et le Groupe permanent d'experts pour les réacteurs nucléaires (GPR). Dans ce processus, l'ASN s'efforce d'impliquer les parties prenantes, notamment les CLI (Commissions locales d'information).

L'ASN souligne que la poursuite de l'exploitation des réacteurs ne peut s'envisager que sur un parc correctement entretenu et exploité de façon responsable par EDF.

*Courrier disponible sur le site Internet de l'ASN, www.asn.fr

ACTIVITÉS DU COLLÈGE

▲ **2 juin 2009** : deux décisions relatives aux rejets d'effluents de la centrale nucléaire de Civaux (Vienne), l'une sur les limites de rejets d'effluents liquides et gazeux, l'autre sur les prescriptions relatives aux modalités de prélèvement et de consommation d'eau et de rejets.

▲ **25 juin 2009** : délibération relative à la caractérisation et à l'utilisation des faisceaux de photons de très petites dimensions utilisés en radiothérapie stéréotaxique.

AGENDA

21/10 au 22/10

10^e Assises nationales des déchets
à La Baule (Loire-Atlantique)
avec la participation de l'ASN

2/12 au 4/12

Conférence internationale sur la radioprotection des patients en radiothérapie à Versailles : défis et avancées.

9/12

21^e Conférence des CLI organisée par l'ASN, avec la participation des CLI et de l'ANCLI à Paris.

14/12 au 18/12

Effective nuclear regulatory system participation de l'ASN à la conférence de l'AIEA à Cape Town (Afrique du Sud).

L'ASN EN ACTIONS

Distribution de comprimés d'iode

Poursuite de la campagne Lancée le 15 juin 2009, la campagne de distribution d'iode autour des centrales nucléaires EDF (19 sites concernés) a enregistré des premiers résultats positifs. De nombreux riverains et collectivités sont venus retirer leurs boîtes de comprimés en pharmacie.

La campagne se poursuit jusqu'à fin décembre 2009. Retrouvez toutes les informations sur les modalités de retrait des comprimés et sur les modalités d'ingestion de l'iode sur le site Internet www.distribution-iode.com.

Risque sismique et sûreté nucléaire

Séminaire L'ASN a identifié de nouveaux axes de travail pour moderniser la réglementation relative au risque sismique lors du séminaire scientifique international à Strasbourg le 17 juin 2009 sur la prise en compte du risque sismique dans les installations nucléaires qu'elle a organisé avec son homologue suisse et l'IRSN. Des échanges nombreux avec l'assistance a notamment émergé la problématique du traitement des incertitudes et de leur prise en compte dans la démarche technique et dans les textes réglementaires.

Groupes permanents d'experts

Analyse Pour préparer ses décisions, l'ASN s'appuie sur les avis et recommandations de Groupes permanents d'experts (GPE) issus des milieux universitaires et associatifs, d'organismes d'expertise, mais aussi d'exploitants. Quatre groupes d'experts analysent les questions de sûreté relatives aux installations nucléaires de base (INB). Deux groupes d'experts analysent les questions de radioprotection, l'un dans le domaine médical (GPMED) et l'autre dans les autres domaines (GPRAD).

Un groupe analyse les questions afférentes aux équipements sous pression nucléaires.

▶ L'ASN rend publics sur son site www.asn.fr les documents relatifs aux réunions de ces GPE qui se tiennent depuis le 1^{er} octobre 2008. L'IRSN publie sur son site www.irsn.fr une synthèse des rapports qu'il prépare à leur intention.

Division de Paris

La division territoriale de Paris assure le contrôle de la radioprotection et l'application de la réglementation des transports des matières radioactives dans la région Ile-de-France, ainsi que dans les départements d'Outre-Mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte. Elle inspecte et délivre des autorisations dans les domaines médical, industriel et de recherche, ainsi que dans la sûreté des transports de matières radioactives. Elle assure également le suivi des sites et sols pollués par des substances radioactives, la gestion des incidents, ainsi que la gestion des situations d'urgence radiologique.

L'ACTUALITÉ DU CONTRÔLE

Centrale nucléaire de Gravelines

Incident lors d'opérations de déchargement

L'ASN a été informée par EDF d'un incident de manutention de combustible le 9 août 2009 lors d'opérations de déchargement du réacteur 1 de la centrale nucléaire de Gravelines (900 MWe). Lors du retrait du couvercle de la cuve du réacteur, un assemblage combustible est resté accroché aux structures internes supérieures. Après inspection de l'ASN, l'incident, sans conséquence pour le personnel, ni rejets dans l'environnement, a été provisoirement classé au niveau 1 de l'échelle INES. Le 26 août, EDF a présenté à l'ASN le dossier technique présentant les opérations de sécurisation, de déblocage et de transfert de l'élément combustible ainsi que la simulation de certaines opérations de sécurisation de l'assemblage sur une maquette de cuve de réacteur. À la suite des essais réalisés et après analyse du dossier technique, l'ASN a donné son accord le 31 août pour la réalisation des opérations précitées dans le bâtiment de stockage du combustible.

Installation PHÉNIX

Inspection inopinée de l'ASN

Le CEA prévoit de soumettre à l'ASN son dossier de demande d'autorisation de démantèlement de l'installation PHÉNIX courant 2010. Dans l'intervalle, le CEA va effectuer des opérations de préparation à la mise à l'arrêt définitif (OPMAD), ainsi que des essais dits de « fin de vie ». Pour instruire la demande d'autorisation de réalisation du dernier essai en puissance de l'installation, l'ASN a réalisé une inspection inopinée le 30 juillet 2009 portant sur la préparation de cet essai. Lors de son inspection, l'ASN a mis en évidence des anomalies dans la réalisation des contrôles et essais périodiques et a émis des réserves que l'exploitant a dû lever avant le début de l'essai. La phase des essais en puissance s'est achevée le 2 août 2009. Une deuxième phase à puissance nulle aura lieu jusqu'à la fin 2009.

Radiothérapie

L'ASN autorise à nouveau le centre de Gap, mais suspend Iridis à Croix

Du fait du respect par le centre de radiothérapie et de cancérologie de Gap (Hautes-Alpes) de l'obligation réglementaire de présence d'une personne spécialisée en radiophysique médicale pendant les traitements, l'ASN a levé la suspension de l'autorisation d'utilisation de l'accélérateur du service du 3 février 2009 à compter du 22 juillet 2009. En l'absence de radiophysicien, l'autorisation du centre de radiothérapie Iridis de Croix (Nord) a été suspendue à compter du 13 juillet 2009.

COMPRENDRE

LE FONCTIONNEMENT D'UN GÉNÉRATEUR DE VAPEUR D'UN RÉACTEUR À EAU SOUS PRESSION

Un générateur de vapeur est un échangeur thermique entre l'eau du circuit primaire, portée à haute température dans le cœur du réacteur, et l'eau du circuit secondaire qui se transforme en vapeur et alimente la turbine. Chaque générateur de vapeur contient plusieurs milliers de tubes qui permettent les échanges de chaleur entre l'eau du circuit primaire et l'eau des circuits secondaires pour la production de la vapeur alimentant la turbine.

Union européenne

Une directive sur la sûreté nucléaire

Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 25 juin 2009 une directive sur la sûreté nucléaire. Cette adoption constitue une étape importante vers la mise en place d'un cadre juridique commun dans le domaine de la sûreté nucléaire entre tous les États membres. La directive instaure un cadre communautaire juridiquement contraignant en matière de sûreté nucléaire.

L'ASN soutient fortement cette directive qui donne un cadre aux travaux d'harmonisation menés par l'association WENRA regroupant les chefs des Autorités de sûreté nucléaire de 17 pays européens dotés de réacteurs électronucléaires et ouvre la voie à une coopération renforcée en matière de sûreté nucléaire dans l'Union européenne.

La directive définit les obligations fondamentales et les principes généraux en la matière. Elle renforce le rôle des organismes de réglementation nationaux participant au contrôle de la sûreté et permettra de garantir un haut niveau de transparence sur les questions liées à la sûreté des installations.

Elle contribuera de ce fait à l'harmonisation des exigences de sûreté entre tous les États membres et au développement d'un haut niveau de sûreté des installations nucléaires dans l'ensemble de l'Union européenne.

La directive comporte des prescriptions innovantes dans les domaines de la coopération entre Autorités de sûreté (notamment l'instauration d'un mécanisme de revue par les pairs), de la formation des personnels ayant des responsabilités dans l'exploitation, du contrôle des installations nucléaires et de la transparence envers le public. Elle renforce à ce titre l'action de coopération des États membres.

VU SUR
asn.fr

► La Lettre d'information
n° 6 d'EPR : 16 inspections
du chantier
au 1^{er} semestre 2009.

LETTRE MENSUELLE
ÉDITÉE PAR L'AUTORITÉ
DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

AUTORITÉ
DE SÛRETÉ
NUCLÉAIRE
asn
www.asn.fr

6, place du Colonel Bourgoin - 75012 Paris - Tél. : +33 (0)1 40 19 86 00
www.asn.fr. Directeur de la publication : André-Claude Lacoste, président de l'ASN.
Directeur délégué : Alain Delmestre.
Rédactrice en chef : Pascale Luhez - asn.publications@asn.fr
Conception, rédaction et réalisation : SCRIPTO SENSU - 25, rue Saint-Sébastien,
75011 Paris - Tél. : +33 (0)1 48 05 14 59 - www.scriptosensu.com
Impression : La Lettre de l'ASN est publiée à 1 500 exemplaires par Inter Routage
49-55 rue des Écoles - 93 321 Aubervilliers CEDEX - N° ISSN 2101-9762
Dépôt légal à parution. Prochain numéro début novembre 2009.